



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2024
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024.
3. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024.
4. Correspondance.
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 21'500'000.- concernant la construction d'une salle de gymnastique double et polyvalente, d'un parking souterrain, d'une centrale de chauffage à distance (CAD) et d'une cuisine professionnelle pour le parascolaire à Bevaix.
6. Rapport du Conseil communal relatif à deux demandes de lignes budgétaires de CHF 75'000.- pour le financement d'abonnements de transports publics pour les élèves du cycle 3 et de CHF 90'000.- pour le financement d'abonnements de transports publics pour les seniors au bénéfice de prestations complémentaires AVS.
7. Rapport du Conseil communal relatif à l'augmentation d'un 0.5 EPT (AgSP) au Service de la sécurité publique.
8. Rapport du Conseil communal relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la participation communale à la prévention dans le domaine de la santé sexuelle.
9. Rapport du Conseil communal relatif au report du délai de traitement de l'initiative reçue « 1 demande = 1 place pour les enfants scolarisé-e-s de la 1^{re} à la 8^e année ».
10. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion du parti Socialiste « *Pollution et risques d'inondation : nos cours d'eau méritent notre attention* » du 27 septembre 2021 et demande de crédit d'engagement et budgétaire d'un montant de CHF 120'000.- pour une analyse des cours d'eau de La Grande Béroche.
11. Rapport du Conseil communal relatif à la validation des comités des assemblées villageoises.
12. Informations du Conseil communal.
13. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. J. Fehlbaum, président, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. P. Ginggen procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- Mme Aïcha Hessler-Wyser, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda ;
- M. Jean Bergamin, excusé, remplacé par M. Jean-Jacques Bourquin.

Retardataire :

- Mme Marion Cuche.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votants, la majorité est à 20 voix.

2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 est accepté par 38 pour et 1 abstention.

3. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance

M. J. Fehlbaum informe le Conseil général que le président a reçu un courrier qui concerne le point 11 de l'ordre du jour et il sera donc lu à l'issue de ce point.

5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 21'500'000.- concernant la construction d'une salle de gymnastique double et polyvalente, d'un parking souterrain, d'une centrale de chauffage à distance (CAD) et d'une cuisine professionnelle pour le parascolaire à Bevaix

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue.

M. J. Noyer : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PVL combat l'entrée en matière. Nous sommes bien conscients de la durée sur laquelle se sont étendues les discussions et les études pour arriver au projet présenté. Une demande de crédit si conséquente et si tôt dans la législature a laissé notre groupe bien emprunté, le rapport présenté étant très probablement une excellente synthèse de tout le travail effectué jusqu'ici mais, n'ayant pas participé à ce travail, notre groupe a trouvé le rapport trop lacunaire pour pouvoir se prononcer. Nous avons dès lors sollicité la cheffe du dicastère que nous remercions vivement pour ses réponses et pour son renvoi vers le recueil systématique. Nos questions portaient notamment sur les points suivants : un autre rapport nous est présenté ce jour, dans lequel il est constaté un déficit de places pour l'accueil parascolaire à Bevaix et que ce dernier est éclaté sur plusieurs sites. Dans le rapport, il est indiqué que « le nombre de places d'accueil pour le repas de midi n'est pas encore défini ». Quelles études ont été réalisées pour intégrer le parascolaire dans le bâtiment ? Pourquoi le nombre de places pour les repas de midi n'a pas été défini à l'avance selon les besoins ceci afin d'éviter de se retrouver trop vite à l'étroit ? Nous soulignons ici que le recueil systématique nous a été d'une grande aide. Je vous cite notamment un extrait du rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la capacité d'accueil parascolaire par la transformation d'un logement dans le bâtiment Polymatou à Bevaix en 2018. Je cite : « Par la suite, la Commune de Bevaix a

mandaté deux architectes pour juger, entre autres, de l'opportunité d'adjoindre des locaux parascolaires à la nouvelle future halle de gymnastique prévue dans les investissements. Il ressort de cette étude que cette solution était envisageable à un coût « raisonnable » de l'ordre de CHF 1'200'000.- à CHF 1'500'000.- pour une trentaine de places supplémentaires à ajouter au coût de la salle de gymnastique. Les conclusions de l'étude d'opportunité commandée par la Commune de Bevaix étant qu'un délai d'environ six ans était prévisible pour la réalisation de la salle de gymnastique, une telle attente n'était pas possible pour remédier au manque immédiat de places d'accueil ». Je vous rappelle que nous étions en 2018 et que les six ans d'études auraient peut-être été judicieuses. Pour notre groupe et selon nos connaissances, cette solution a été écartée trop vite. Concernant le CAD maintenant : a-t-on la bonne énergie au bon endroit ? Comment est-il possible de dimensionner un CAD selon un volume à disposition plutôt que selon un besoin futur avéré ? Pourquoi la commune devrait-elle investir elle et ainsi assumer les charges liées à cet investissement plutôt que le futur exploitant du CAD ? Finalement sur le bâtiment en soi : le projet d'architecture date de 2013. Il ne peut tenir compte des chamboulements de la société intervenus depuis lors, le dérèglement, les besoins d'accueil parascolaire. Nous sommes en droit de nous interroger sur la qualité du projet lauréat du concours puisque leur estimation du budget est passée de CHF 5,5 millions à CHF 12,2 millions lors de l'étude détaillée. Nous préférons refuser ce jour l'entrée en matière et avoir un projet ficelé, remportant l'adhésion de la majorité de la population, que de voter un arrêté potentiellement amendé, qui ne facilitera la vie de personne dans l'application et qui s'expose à un référendum, voire à une nouvelle demande de permis de construire. Bien entendu, si l'entrée en matière devait être acceptée, nous assumerons nos responsabilités car, nous le soulignons encore, ce projet n'a que trop duré. Nous estimons toutefois que le montant de l'investissement est trop conséquent pour ne pas prendre encore le temps de traiter les questions précitées. Je vous remercie de votre attention. »

➤ **Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 35 pour et 4 non.**

M. J. Fehlbaum : « Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs, au nom d'une majorité du groupe PLR, je propose un amendement basé sur les informations factuelles suivantes :

1. le montant de CHF 3'643'622.- destiné à financer le bâtiment de la chaufferie du chauffage à distance nous paraît beaucoup trop élevé. Ceci d'autant plus qu'il serait totalement à la charge de la collectivité puisqu'aucune participation au financement ou location par BéroCAD n'est prévue ou envisagée ;

2. je suis autorisé à vous informer que les plans provisoires de la société BéroCAD, dans laquelle notre commune est actionnaire à 45.96% et notre société partenaire Viteos à 50%, prévoient d'investir environ CHF 5,4 millions pour développer le réseau CAD de Bevaix, notamment en équipant d'une chaudière à bois et d'une chaudière de secours et d'appoint à gaz le bâtiment qui est prévu dans la demande de crédit de ce soir et en développant le réseau actuel qui alimente, pour le moment, quatre bâtiments communaux et trois bâtiments privés. Donc, au total, ce bâtiment et l'investissement prévu par BéroCAD dépasseront les CHF 9 millions ;

3. or, les spécialistes de Viteos ont analysé le contenu de cette demande et nous ont informés que les 40.3% représentés par le coût de cette chaufferie non équipée dans l'investissement global excèdent très largement le pourcentage habituellement prévu pour un tel bâtiment. Dans un projet de chauffage à distance qui vise une rentabilité, le prix de ce bâtiment de chaufferie sans l'équipement ad hoc ne devrait pas excéder environ 13% de l'investissement total. La source de cette information est notre partenaire Viteos ;

4. toujours selon Viteos, le coût de réalisation par m³ est de plus du double des autres exemples construits par cette même société. Donc, il devrait être possible de trouver un emplacement plus facile à équiper, sans devoir creuser, et qui permette des extensions ultérieures ;

5. par ailleurs, l'emplacement choisi cristallise les oppositions et fait partie des principaux griefs des opposants qui semblaient prêts à lancer un référendum.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous propose d'amender l'arrêté de la manière suivante :

« Art. 1^{er} : ¹Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 17'900'000.- est accordé au Conseil communal pour la construction d'une salle de gymnastique double et polyvalente, d'un parking souterrain, la mention d'une centrale de chauffage à distance (CAD) serait biffée et d'une cuisine professionnelle pour le parascolaire. »

En cas d'acceptation de cet amendement, je puis vous dire que les représentants PLR voteraient l'arrêté amendé à l'unanimité. En cas de refus par contre, les avis chez nous seraient nettement plus partagés. Et si l'amendement est accepté, il devrait être possible de trouver un ou des emplacements alternatifs dans un rayon acceptable en quelques mois avec l'aide de la commission technique et de BéroCAD. Et pour permettre aux autres groupes de décider, nous demandons une interruption de séance de 10 minutes. Merci de votre attention. »

M. M. Rognon : « Excusez-moi, Madame la vice-présidente pour le coup. Je pense qu'il aurait été opportun, voire plutôt gentleman, de laisser la vice-présidente vous laisser la parole, Monsieur Fehlbaum, sachant que c'est elle qui dirige les débats dans le cadre de ce point-là, et c'est aussi à elle, peut-être, de donner la parole d'abord au Conseil communal sur son rapport et ensuite les groupes politiques présentent leurs amendements. Enfin, on a toujours fonctionné de la sorte, je tenais à vous le rappeler, et c'est aussi la vice-présidente en l'occurrence qui décide de l'interruption de séance. Merci. »

Mme M. Petitpierre : « Est-ce que la parole est demandée ? Au Conseil communal premièrement sauf erreur ? »

Mme C. Muster : « Madame la vice-présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, le Conseil général est appelé à se prononcer sur un crédit d'engagement d'un montant de CHF 21,5 millions pour la construction d'une salle de gymnastique double et polyvalente, d'un parking souterrain, d'un CAD et d'une cuisine professionnelle. Je me permets de vous faire un rappel de la saga et des jalons qui ont marqué l'avancée du projet : en 2008, l'ancienne Commune de Bevaix avait investi un montant de CHF 17'000.- pour l'étude de la rénovation ou du remplacement de la « Grande Salle » ; en 2012, les autorités de Bevaix avaient engagé un montant de CHF 200'000.- dans la mise sur pied d'un concours de projet avec la mise en place d'un comité de pilotage ; en 2014, elle a encore investi un montant de CHF 490'000.- pour la première phase du projet, c'est-à-dire l'estimation précise des coûts du projet et l'élaboration d'une solution de remplacement durant la phase des travaux ; en 2017, au vu de la différence des montants articulés au lancement du projet et ceux de l'estimation précise qui faisait suite au concours, le projet a été interrompu. La même année, l'exécutif de Bevaix a mandaté deux architectes afin d'effectuer une étude de faisabilité qui visait à éclaircir si deux autres sites du territoire communal de la commune de Bevaix étaient à même d'accueillir une salle de gymnastique ainsi que d'en établir les coûts de construction propre à chaque emplacement. Le résultat de l'étude indiquait que le montant des travaux ne variait pas en fonction du choix du lieu de l'implantation de l'infrastructure sportive. En fin d'année 2017, la Commune de Bevaix avait établi un rapport pour les nouvelles autorités de la commune de La Grande Béroche en laissant aux futures autorités le choix du site. Ces dernières s'étaient alors prononcées pour que la nouvelle infrastructure sportive soit développée sur le site du verger communal ; en 2021, la Commune de La Grande Béroche reprend le projet du concours remporté en 2013 par le bureau d'architecture Graber & Peter. Elle demande à son législatif un montant de CHF 1,5 million pour la mise en œuvre de la 2^e étape de la construction ; nous sommes en 2024 et, après 16 ans, l'étape finale pour la construction est enfin arrivée à la demande de crédit. La demande de crédit sur laquelle l'exécutif vous demande de vous prononcer concerne le futur complexe sportif. Il est composé d'une salle de gymnastique double avec des vestiaires, des toilettes, des locaux techniques, d'un parking souterrain de 56 places, d'une centrale de chauffage à distance et d'une cuisine professionnelle pour le parascolaire. La population attend cette nouvelle infrastructure avec impatience. Elle va répondre aux besoins de la population grâce à quoi ? un environnement propice pour la pratique de la gymnastique à l'école. Les élèves de Bevaix bénéficieront d'une éducation

physique qui répond aux normes fédérales en matière d'équipement et de temps consacré à l'activité physique scolaire. La possibilité pour les sociétés locales de pratiquer leur sport et d'organiser des manifestations sportives ; l'opportunité pour la population de profiter d'un verger réaménagé en phase avec la nature, nous sommes la « Grandeur Nature » ; un parking souterrain accueillant les usagers du centre sportif ; une cuisine professionnelle pour permettre aux équipes de cuisine œuvrant pour l'accueil parascolaire de travailler dans des conditions modernes, respectueuses des normes et du confort ; permet également un espace d'accueil pour les repas de midi pour les enfants de la commune ; et un CAD qui va revaloriser l'énergie du bois de notre commune. J'invite donc le Conseil général à donner à la population une réponse à ses attentes. Je rappelle que ce projet n'est pas une idée du Conseil communal mais bel et bien une volonté du peuple qui n'a jamais, jusqu'ici, combattu par référendum les décisions du Conseil général au sujet de la salle. J'en arrive au terme de mon intervention et je demande aux conseillères et conseillers généraux d'être cohérents et d'avoir le courage de leurs actes. Et après 16 ans d'élaboration du projet, comme repris au rugby, il est temps de transformer un essai. Le Conseil communal demande au législatif d'accepter que la demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 21,5 millions soit accordée au Conseil communal pour la construction de cette salle qui permettra à toute la commune d'en profiter. Merci. »

Mme Z. Nater : *« Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste souhaiterait apporter quelques éléments supplémentaires afin de nourrir la suite des discussions dans nos groupes respectifs. Le projet qui nous est soumis ce soir est un tout. Le permis de construire que nous avons obtenu englobe la totalité des trois projets compris dans cette demande de crédit. Vouloir en enlever un engendre, en premier lieu, des ralentissements pour la réalisation et la finalisation des autres projets de cette demande. Pour ce qui concerne le troisième objet, celui du chauffage à distance, le parti Socialiste souhaite insister sur le fait qu'implanter un chauffage à distance au milieu d'un village est une position claire qui a été prise par la commune dans une perspective de révolution énergétique, grâce à laquelle nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir afin de se libérer des énergies fossiles. Il est évident qu'atteindre les accords nationaux et internationaux en matière de développement durable aura un coût. Et croyez-moi, celui-ci excédera largement le montant qui nous est proposé ce soir. La décision que nous prendrons ce soir reflètera le type de politique que nous souhaitons mener à l'avenir dans notre commune. La question du coût est également à prendre en compte à travers la question de l'architecture dudit bâtiment. En effet, installer un chauffage à distance au centre d'un village nécessite forcément un habillage qui corresponde à l'architecture du centre du village et le coût sera forcément plus élevé que si on construisait une simple structure métallique. De plus, l'emplacement de ce chauffage à distance n'est plus à démontrer. Si, comme il est évoqué, d'autres emplacements existent, ces derniers ne permettraient pas de relier la salle de gym de Bevaix ainsi que les autres bâtiments de l'école et les autres bâtiments communaux. Et quid des habitations du centre de Bevaix pour lesquelles le chauffage à distance fait tellement sens ? Finalement peut-être expliquer également que la structure creusée choisie pour le chauffage à distance de Bevaix a un sens bien particulier. En effet, si ce n'est pas le cas à Saint-Aubin-Sauges, il s'est avéré que pour les forestiers, il n'est pas évident d'amener le bois s'il n'y a pas de déversoir, chose qui est prévue dans le projet à Bevaix. Chères et chers collègues, j'espère que ces quelques éléments pourront appuyer les discussions que nous allons avoir au sein des groupes tout à l'heure. Merci de votre attention. »*

Mme M. Petitpierre annonce une interruption de séance de 10 minutes.

Mme M. Cuche est arrivée, il y a maintenant 41 présents, 40 votants et la majorité est à 21 voix.

Mme M. Petitpierre annonce la reprise de séance à 20h03.

Mme M. Petitpierre demande à l'assemblée qui est le questeur étant donné que Mme A. Hessler-Wyser n'est pas là. Il a été décidé que Mme A. Hessler-Wyser démissionne de son rôle de questeur et c'est désormais Mme N. Schwab qui la remplacera.

M. J. Noyer : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, bien que nous aurions préféré une révision du dossier, le groupe Vert'libéraux soutiendra dans sa majorité l'amendement PLR pour les raisons suivantes :

- l'investissement devrait être fait par la société qui exploitera le CAD et non par la commune ;
- un chauffage à distance ne peut être utilisé pour compenser un défaut d'isolation. L'enjeu climatique dramatique pour nos enfants et petits-enfants nous oblige au plus haut sens des responsabilités ;
- les documents à disposition ne nous apportent pas la confirmation qu'un CAD au bois est bien la meilleure solution au vu des bâtiments à couvrir et de la disponibilité de la ressource.

Je vous remercie pour votre attention. »

- **Soumis au vote, l'amendement est refusé par 28 voix contre, 11 voix pour et 1 abstention.**

Mme Z. Nater : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, voilà enfin venu le moment de nous prononcer concernant ce projet de grande salle double à Bevaix, du parking et du chauffage à distance qui vont avec, plus de 15 ans après le début des discussions. Oui, 15 ans, je n'avais alors que sept ans à ce moment-là. Ce projet, ou plutôt ces projets n'en forment finalement qu'un. D'une part, c'est construire enfin une nouvelle salle de gym aux élèves de la commune, qui réponde aux exigences et qui puisse être utilisée pour toutes les activités qui lui sont destinées. Du temps où je la fréquentais, elle me paraissait déjà bien vétuste, alors 15 ans plus tard, cela ne s'est pas arrangé. De plus, grâce à cette salle, nous aurons également l'occasion de pouvoir accueillir des manifestations externes et de faire rayonner notre belle commune à plus large échelle. Mais ce projet est aussi celui d'un parking souterrain. Si ce point fait beaucoup débat, il me paraît essentiel aujourd'hui de rappeler à quel point il facilitera et sécurisera la circulation aux abords de l'école, favorisera la visite dans les commerces du centre de Bevaix et permettra l'accueil de ces manifestations précédemment citées. Finalement, ce projet c'est aussi celui du chauffage à distance prévu dans cette même demande de crédit, d'une part pour chauffer la future salle de gym mais également pour permettre à plusieurs maisons et bâtiments environnants de se libérer des énergies fossiles telles que le mazout ou le gaz. Il faut être réalistes, investir dans les énergies vertes et renouvelables a un coût. Mais l'avenir de cette planète a besoin d'engagement tel que celui-là pour se tourner vers un mode de consommation plus durable. Chères et chers collègues, nous nous prononçons ce soir pour un tout, pour le paquet total de la salle de gym, du parking et du chauffage à distance. Au vu des échos que nous avons pu entendre ces quelques derniers jours, permettez-moi de remettre l'église, ou plutôt le chauffage à distance, au milieu du village. À l'origine, l'idée de ce chauffage à distance émane de la commune afin de reproduire au cœur du village de Bevaix ce qui a été fait dans le village de Saint-Aubin-Sauges, c'est-à-dire de relier les bâtiments communaux, les écoles et toutes les maisons qui sont en mesure de le faire au chauffage à distance. Car c'est bien au centre des villages historiques qu'il fait sens de placer un chauffage à distance, là où les bâtiments sont difficilement isolables et pour la plupart encore dépendants du mazout ou du gaz. Rappelons aussi que les chaudières des écoles notamment sont en fin de vie et qu'une solution doit urgemment être trouvée. La question du coût de ce chauffage est également souvent revenue. Mais soyons clairs, évidemment que créer un bâtiment au centre d'un village coûtera un peu plus cher. On n'imaginera pas ici une simple structure métallique comme cela peut être le cas ailleurs. Historiquement, ce chauffage à distance a toujours été à cet emplacement et fait aujourd'hui parti d'un tout, d'un paquet complet. Alors oui, la demande de crédit qui nous est soumise ce soir est élevée, mais c'est aussi une demande de crédit qui comprend trois éléments. Et les séparer aujourd'hui, c'est les payer plus cher la prochaine fois et retarder encore un peu plus une manière de se chauffer en accord avec les défis énergétiques de notre époque. Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a longuement discuté de ce projet et l'acceptera à l'unanimité. Merci de votre attention. »

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 21'500'000.- concernant la construction d'une salle de gymnastique double et polyvalente, d'un parking souterrain, d'une centrale de chauffage à distance (CAD) et d'une cuisine professionnelle pour le parascolaire à Bevaix est accepté par 35 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.**

Mme C. Muster : « Je ne sais pas trop quoi dire à part vous dire merci. Merci pour la commune. L'acte que vous avez fait ce soir permettra à la Commune de pouvoir construire cette salle, ce parking souterrain, ce chauffage à distance et cette cuisine professionnelle. Ça permettra aux enfants, aux sociétés locales et à la population globale de pouvoir l'utiliser le plus rapidement possible. Merci beaucoup. »

« Applaudissements ».

6. Rapport du Conseil communal relatif à deux demandes de lignes budgétaires de CHF 75'000.- pour le financement d'abonnements de transports publics pour les élèves du cycle 3 et de CHF 90'000.- pour le financement d'abonnements de transports publics pour les seniors au bénéfice de prestations complémentaires AVS

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue.

M. A. Logatto : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parti Socialiste est évidemment favorable au but visé par l'arrêté mais nous avons un problème avec la rédaction de cet arrêté. Dans le cas présent, donc, on est sur la création de nouvelles dépenses ; selon la loi sur les finances, le Conseil communal, pour ces nouvelles dépenses, doit disposer de deux choses distinctes, à savoir la compétence d'engager la dépense et les crédits budgétaires. De notre point de vue, la compétence d'engager la dépense est malheureusement présentée de manière incomplète dans l'arrêté. On est d'avis que l'arrêté ne précise pas assez quelles subventions sont données, à qui, sous quelle forme, selon quelles conditions, selon quels critères ? Donc il s'agit là vraiment de l'enjeu de la mise en œuvre de la motion qui relève, de notre avis, d'une décision du Conseil général. Nous considérons que le Conseil général doit pouvoir se positionner sur des éléments plus détaillés dans l'arrêté en ce qui concerne l'engagement de la dépense. Et en matière de crédit budgétaire, à l'inverse, nous considérons que l'arrêté est trop complet. Parce que, comme vous le savez, on vote chaque année le budget, dans le budget, nous avons une liste totalement exhaustive de tous les crédits qui sont accordés au Conseil communal pour l'année, donc du moment qu'on a tous les crédits qui sont dans le budget, si on les rajoute, un crédit dans une base légale spécifique, ça veut dire qu'on a un doublon, on l'a à deux endroits différents. À notre avis, déjà, on fait le travail à double et puis, on se met un peu des bâtons dans les roues pour l'avenir parce que si on veut changer le montant, car on considère qu'il y a besoin de changer le montant, que le nombre de bénéficiaires évolue ou comme ça, on devrait changer les deux bases légales, à la fois le budget, à la fois cette base légale dans laquelle le montant serait spécifié. Donc, à notre avis dans ce cas-là, l'arrêté devrait plutôt être allégé de ces détails là au niveau budgétaire. Donc voilà, pour toutes ces raisons, nous souhaitons combattre l'entrée en matière, enfin nous proposons de refuser l'entrée en matière et de demander au Conseil communal de reformuler l'arrêté de manière plus complète, au niveau des compétences de l'engagement de la dépense et de supprimer tout ce qui a attrait au crédit budgétaire. Voilà merci. »

M. Th. Pittet : « Merci pour cette intervention tout à fait pertinente. On a d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter et peut-être que j'y répondrai en deux temps. Le premier temps, ce serait, et c'est ce que j'avais prévu de vous proposer dans mon intervention, c'est de faire une modification de l'arrêté, un amendement du Conseil communal, j'espère que c'est possible, mais je crois que ça va être le cas, en supprimant dans les deux arrêtés à l'article 3, les trois mots qui disent « de manière pérenne » sans en modifier le reste. Ce qui permet d'éviter qu'on soit en

contradiction avec la possibilité qu'a le Conseil communal de modifier une ligne budgétaire quand il la propose au budget, respectivement au Conseil général de l'amender lorsqu'il passe en revue le budget. Et puis, s'il est vrai que dans ces arrêtés, il est peut-être un peu flou de comprendre quelle est l'intention du Conseil communal, il me semble qu'il y a, en tout cas, quelques éléments de réponses qui sont assez clairs dans le rapport, au chapitre trois, où l'on précise que les CHF 75'000.- sont là pour les élèves qui, aujourd'hui au cycle 3, ne bénéficient pas automatiquement de cet abonnement deux zones, donc Bevaix/Bérouche, zones 11 et 15, et puis que, en ce qui concerne les seniors au bénéfice de prestations AVS, vous aurez assez rapidement fait le calcul, CHF 90'000.- répartis sur 300 personnes, CHF 300.- par personne, et ceci évidemment pour autant que toutes et tous ceux qui sont concernés aient envie de bénéficier de cette prestation. On imagine bien que certains de nos seniors qui bénéficient des prestations complémentaires, sont des seniors qui ne se déplacent plus forcément aujourd'hui, notamment ceux qui sont dans les homes. Donc voilà peut-être pour compléter, et donner quelques éléments de réponses par rapport à cette intervention qui, je le répète, est complètement pertinente. Merci pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « *Merci, nous sommes en présence d'un refus d'entrée en matière, nous allons devoir mettre celui-ci au vote. À moins que le Conseil communal retire le point en fonction de l'argumentation socialiste ?* »

M. Th. Pittet : « *Non, et je vais peut-être préciser, j'avais prévu de le faire dans un deuxième temps mais je peux le faire ici : non le Conseil communal ne veut pas retirer le point parce qu'il est nécessaire que, dans le cadre de la préparation du budget, on puisse avoir ces deux lignes. La volonté qui a été exprimée lors de la dernière séance du mois de septembre, quand la motion a été acceptée, et tout en sachant qu'il y aura un règlement qui englobera toutes les subventions en lien avec les transports publics qui sera également présenté en décembre. Aujourd'hui, on a déjà des subventions pour les transports publics notamment pour les 16-25 ans, un arrêté que le Conseil général a pris en 2018 sauf erreur, je parle sous contrôle du chancelier, qui parlait dans ces lignes de Rail Check, or, depuis la fin de l'année 2023, les Rail Check n'existent plus chez les CFF. Donc le Conseil communal va de toute façon revenir avec une modification de législation pour qu'elle corresponde à la réalité et notamment les changements qu'on ne maîtrise pas qui sont en lien avec les CFF en particulier. Ça sera l'occasion d'avoir un seul arrêté du Conseil général qui précise un petit peu l'environnement de ces subventions dans les transports publics, par rapport à quel public cible, les pourcentages, etc., tout ce qu'on peut trouver de pertinent. Tout en sachant que le Conseil général va fixer un cadre, que le Conseil communal est chargé de sa mise en exécution et que, de toute façon, toutes les précisions qu'on peut imaginer ne seront pas dans l'arrêté pris par le Conseil général en lien notamment avec la séparation des pouvoirs. Merci pour votre attention. »*

➤ **Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 25 voix pour et 15 voix contre.**

M. A. Logatto : « *Oui merci, vu qu'on entre en matière, le groupe Socialiste demande que le Conseil communal consulte les partis politiques avant de prendre ces arrêtés d'exécution afin que les observations sur les mesures proposées puissent être prises en compte. Donc, de nouveau, on est sûr vraiment de la mise en œuvre de la motion et on souhaite que le Conseil général soit consulté sur quand même une partie des détails qui seront décidés par la suite. Merci. »*

M. Th. Pittet : « *Je ne peux m'engager au nom du Conseil communal aujourd'hui à consulter les groupes, respectivement les commissions financière et des règlements, que dans le cadre de l'arrêté du Conseil général qui précisera un certain nombre de choses. Et puis, évidemment, dans cet arrêté là devront figurer suffisamment d'éléments qui vous permettent de valider, respectivement, d'amender des lignes budgétaires respectives. Je ne vais pas couper l'herbe sous le pied du Conseil communal, dès le moment qu'il a un arrêté sur sa compétence, alors bien sûr qu'on n'est pas non plus en train de faire les choses en secret, mais je ne peux pas aussi m'engager aujourd'hui à dire qu'on va commencer à consulter systématiquement les groupes, le Conseil général, chaque fois que l'exécutif doit prendre un arrêté sur ses*

compétences. Il y a question de séparation de pouvoirs, qui existe et sur laquelle je ne peux pas transiger, même si, et je le comprends très bien, on peut avoir des discussions informelles, on peut se partager les informations. Mais ce n'est pas une règle sur laquelle on peut s'engager en tant que Conseil communal aujourd'hui. »

M. S. Lutz : « Monsieur le président, chères, chers collègues, le groupe PLR soutiendra à l'unanimité cette demande de ligne budgétaire de manière pérenne ou pas. »

M. J.-J. Bourquin : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a pris connaissance avec attention du rapport concernant le financement d'abonnements de transports publics et acceptera les deux arrêtés. »

M. N. Dujacquier : « Monsieur le président, chères et chers collègues, le PVL votera les deux arrêtés pour encourager les transports publics ».

M. Th. Pittet rappelle l'amendement proposé par le Conseil communal qui est de supprimer « de manière pérenne » sur les deux arrêtés.

- **Soumis au vote, l'amendement du Conseil communal proposant de supprimer sur les deux arrêtés le terme « de manière pérenne » est accepté à l'unanimité.**

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté en tenant compte de l'amendement.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de ligne budgétaire de CHF 75'000.- pour le financement d'abonnements de transports publics pour les élèves du cycle 3 est accepté à l'unanimité**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de ligne budgétaire de CHF 90'000.- pour le financement d'abonnements de transports publics pour les seniors au bénéfice de prestations complémentaires AVS est accepté à l'unanimité**

7. Rapport du Conseil communal relatif à l'augmentation d'un 0.5 EPT (AgSP) au Service de la sécurité publique

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris à la lecture du rapport, les agents n'arrivent pas à être suffisamment sur le terrain. Cela crée des mécontentements au sein de la population. Je vous cite une petite phrase ici : « Les agents ne prennent pas le temps de nous écouter et de comprendre nos situations ». Ce manque de présence génère également des petites phrases moqueuses du type : « Vos agents sont les champions du cache-cache ». J'ai également entendu parmi vous la frustration de ne pas avoir un agent à chaque séance du Conseil général. Avoir des agents sur notre territoire est important et il est primordial qu'ils soient présents dans les villages et pas seulement en passant au volant de leur véhicule pour se rendre aussi vite que possible sur un chantier, aux abords d'une école, sur un parking, etc. Mesdames et Messieurs, les agents de la Sécurité publique doivent accomplir huit missions, huit missions que personne d'autre ne peut faire à leur place et c'est la Loi sur la police, une loi cantonale, qui les définit. Vous avez toute une liste à la fin du rapport, un tableau qui présente les différentes tâches que cette LPol confie aux communes et seules huit sont de compétences exclusives des agents et je vous les cite rapidement :

1. le contrôle des véhicules en stationnement ;
2. la dénonciation d'infractions selon la loi sur la circulation routière commises par des conducteurs de véhicules en mouvement ;
3. la poursuite de contraventions aux lois cantonales d'exécution communale ;

4. la poursuite des infractions au règlement de police et autres règlements communaux ;
5. le retrait de plaques pour le Service des automobiles et de la navigation, ainsi que les permis de circulation des bateaux ;
6. l'exécution du règlement relatif aux taxis et dénonciation y relative ;
7. le contrôle des horaires d'ouverture des commerces et dénonciation y relative ;
8. le contrôle et pose de scellés de la mise en bière pour le transport à l'étranger.

Au-delà de ça, on pourrait dire que l'on n'a pas besoin d'agents parce que n'importe quel collaborateur de la commune, administratif ou de terrain, peut faire le reste des 42 autres missions attribuées aux communes par la Loi sur la police cantonale. Cependant, il est évident que le relevé des horodateurs, la gestion de la signalisation lumineuse, le trafic, la gestion du trafic lui-même quand il s'agit de le faire manuellement, la circulation lors de manifestations, lors d'enterrements, la planification et la déviation du trafic ou, encore, et je vais relever celle-ci particulièrement, l'ordonnance ou décision de mesures temporaires ou durables en matière de circulation y compris la publication et la procédure de recours notamment des quartiers à 30 km/h, zones de rencontre, interdiction de circuler. Tout à l'heure, il y aura une question écrite qui a été évoquée par le président en début de séance, cette question écrite fait référence à la circulation trop rapide aux abords de Treygnolan, question qui arrive suite au dépôt d'une pétition de plusieurs habitants, pétition déposée au mois de juin, à laquelle le Service de la sécurité publique a donné une suite par un accusé de réception très rapidement, mais qui, depuis, n'a pas pu être traitée jusqu'au 8 octobre dernier, date à laquelle nous avons enfin pu rencontrer nos agents de sécurité publique avec le Service technique pour se coordonner. Pourquoi de juin à octobre il ne s'est rien passé ? Vous l'avez aussi dans le rapport, il y a eu des absences maladie, des vacances, il y a eu des problèmes de priorité à gérer, notamment avec la rentrée scolaire. Donc des agents qui sont suroccupés et si, aujourd'hui, vous l'avez vu dans le rapport, nous venons auprès de votre autorité pour vous demander ce demi-poste, c'est bien parce que nous avons un problème. Il y a deux solutions pour le régler : soit on ne fait rien, à la limite on n'engage même pas un nouveau demi EPT à partir de janvier parce que l'on se dit que l'on va se limiter à nos huit prestations obligatoires et à faire par nos agents de sécurité. Ou alors, on se dit, qu'effectivement, il y a du travail et que ça mérite, que nous méritons, que nos citoyens méritent d'avoir une vraie relation avec nos agents de sécurité et pour ceci le demi EPT est la moindre mesure que nous pouvons prendre. Vous l'aurez compris, le Conseil communal vous encourage vivement à voter ce demi EPT, vous avez vu qu'en matière de finances, il n'est pas complètement couvert déjà maintenant mais presque et d'imaginer que si on ne peut pas engager un agent à temps complet, on devra continuer à dépenser pour du service de sécurité privée ou accepter que certaines prestations ne soient pas faites. Je vous remercie pour votre attention et je vous laisse la parole. »

M. B. Schumacher : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre groupe est partagé sur ce sujet. Les informations contenues dans le rapport du Conseil communal nous interpellent. On y lit entre autres : « l'engagement pour des manifestations, des patrouilles du week-end durant cet été et des patrouilles avec le Conseil Régional de Sécurité Publique du Littoral Ouest ont généré 159 heures supplémentaires soit 20 jours d'absences ! De plus, il subsiste un solde de 54 jours de vacances à reprendre par trois collaborateurs ». Une telle situation n'est évidemment pas tolérable. Mais ne s'agit-il pas clairement d'une mauvaise gestion des ressources humaines ? Comment peut-on demander autant d'engagement supplémentaire à un collaborateur sans les compenser rapidement ? Peut-on savoir, par exemple, combien d'heures d'engagement les agents de sécurité ont effectué au profit de l'étape du Tour de Romandie ? Ou lors de l'étape du Tour du Canton ? Avoir recours à un service de sécurité externe ponctuellement pour des manifestations spécifiques est une très bonne chose. Alors pourquoi le faire uniquement entre janvier et fin août comme il est stipulé dans le rapport ? Nous apprenons aussi qu'il est difficile de trouver des agents de sécurité pour un poste de 50%. Et c'est également pour pallier cette difficulté que le choix se porte aussi sur la création d'un poste à 100%. Mesdames et Messieurs, une nouvelle fois, le nombre des collaborateurs de notre commune, de notre administration, augmente. Peut-on aussi savoir si la population de notre commune a augmenté également de la même proportion ? Finalement, notre groupe sera partagé, comme je vous l'ai dit, pour valider l'augmentation de

ce poste d'agent de sécurité. Nous serons plusieurs à le refuser. Mais je vous encourage à en faire de même pour que l'administration et l'engagement des agents de sécurité se concentrent sur des tâches régaliennes essentielles au bon fonctionnement de notre commune. Je vous remercie. »

Mme M. Kreis-Jaquet : « Le groupe Socialiste acceptera ce rapport. »

M. J. Noyer : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les agents de sécurité publique ont un rôle très important et souvent mal compris par la population, jusqu'au jour où nous nous rendons compte que, sans eux, ça fonctionne très vite mal ou plus. L'ampleur des tâches listées en annexe du rapport laisse aussi songeur. Le rapport proposé a soulevé des discussions au sein du groupe Vert'libéraux. Nous nous sommes notamment posé la question de l'annualisation des agents de sécurité publique, ce qui pourrait potentiellement résoudre la problématique des vacances. Aussi, un 0,5 EPT est proposé car l'opportunité se présente. Cependant, il n'est rien dit dans le rapport si ce 0,5 EPT est suffisant par rapport aux tâches à accomplir. Nous aurions souhaité y voir figurer cette information et avoir ainsi l'impression d'une décision mûrement réfléchie et non pas juste saisir l'opportunité et peut-être revenir vers nous dans quelque temps pour une nouvelle demande. Malgré ces éléments, nous reconnaissons le besoin avéré au sein de la commune et nous soutiendrons l'arrêté tout en soufflant l'idée d'étudier l'annualisation possible de ces AgSP. Je vous remercie. »

M. J.-Ph. Arm : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a étudié ce rapport et l'accepte. Et espère que cela suffise pour garder un aspect sécuritaire suffisant dans notre grande commune. Merci. »

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'augmentation d'un 0,5 EPT (AgSP) au Service de la sécurité publique est accepté par 28 voix pour, 6 abstentions et 6 contre.**

8. Rapport du Conseil communal relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la participation communale à la prévention dans le domaine de la santé sexuelle

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. H. Assumani : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vais aussi vous proposer un amendement dans l'arrêté à l'article 3, enlever aussi les trois mots « de manière pérenne » dans cet arrêté. Concernant ce rapport, il s'agit d'une demande qui nous est parvenue au Conseil communal par la Ville de Neuchâtel. Comme vous le savez, pour la santé sexuelle, il y a deux centres qui s'occupent de tout ce qui est santé sexuelle, il y a un centre à Neuchâtel et un centre à La Chaux-de-Fonds. Ces deux centres sont financés, une partie, par le Canton et, l'autre partie, c'est les villes qui les financent elles-mêmes. Aujourd'hui, il s'avère que ces centres sont en fait fréquentés par des personnes de différentes communes, dont la nôtre. La Ville de Neuchâtel a fait tout un inventaire par rapport à la fréquentation, il s'est avéré que cette année, jusqu'en septembre, il y a eu à peu près une cinquantaine de personnes de notre commune qui sont allées consulter là-bas. À savoir que la mission de ces centres est de fournir des conseils pour les personnes de tout âge, de cultures différentes, de genres ou sans distinctions de sexe. Ils fournissent aussi des conseils et de l'accompagnement sur des sujets variés tels que la contraception, les infections sexuellement transmissibles et d'autres aspects de la santé sexuelle. Comme vous le savez, ces consultations sont gratuites. C'est vrai qu'aujourd'hui, la Ville de Neuchâtel a réalisé cet inventaire et il s'est avéré qu'ils n'arrivent pas à tout couvrir, ils ont demandé à toutes les communes du Littoral de participer à l'effort de ces centres et, dans la convention qu'ils nous ont proposée, c'est une convention qui définit un prix de CHF 135.- par consultation et le Conseil communal a trouvé que, toutes les communes l'ayant acceptée, nous aussi on devrait suivre l'exemple des autres communes. À savoir que ce sujet-là, c'est un sujet que le Conseil communal compte aussi faire suivre au niveau du Canton pour faire passer la prévention de la santé sexuelle dans la facture sociale.

Dans ce rapport aussi, dans notre cahier du budget, nous avons deux lignes budgétaires qui concernent la prévention de la santé, l'idée c'était de regrouper ces deux lignes plus la troisième ligne de la santé sexuelle et de faire une seule ligne de CHF 30'000.-. Pour tout ça, le Conseil communal vous demande d'accepter cette demande de dépense de CHF 10'000.-, c'est l'occasion pour notre commune d'agir ensemble pour la santé de notre population. »

- **Soumis au vote l'amendement du Conseil communal proposant de supprimer sur l'arrêté le terme « de manière pérenne » est accepté à l'unanimité.**

Mme N. Schwab : « *Le groupe Socialiste a pris connaissance du rapport et accueille évidemment favorablement cette demande en remerciant le Conseil communal pour le travail effectué. »*

M. J.-D. Alfter : « *Mesdames, Messieurs, le PLR est partagé quant à cet objet et laissera chacun voter en son âme et conscience. Merci. »*

Mme M. Petitpierre : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Vert'libéraux a pris note de cette demande qu'il acceptera. La prévention de la santé, qu'elle soit sexuelle, mentale ou physique, est primordiale tant pour le bien-être des individus que pour les finances. Accepter ce point permet d'assurer la pérennisation de ces institutions de santé. Pour, entre autres ces raisons, nous saluons et acceptons cet arrêté. »*

M. P. Ginggen : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Groupement acceptera à l'unanimité cette demande. »*

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la participation communale à la prévention dans le domaine de la santé sexuelle est accepté par 39 voix et 1 abstention.**

9. Rapport du Conseil communal relatif au report du délai de traitement de l'initiative reçue « 1 demande = 1 place pour les enfants scolarisé·e·s de la 1^{re} à la 8^e année »

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. F. Nussbaum : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal souhaite répondre à l'initiative déposée par le parti Socialiste intitulée « Une demande, une place ». Nous nous trouvons actuellement dans la phase d'ajustement des effectifs, qui passeront de 30% à 35%, conformément à la décision validée par votre autorité. Toutefois, il est important de souligner que les directives de la loi LAE 3, fixées par l'autorité supérieure, ne nous sont pas encore communiquées, ce qui complique la planification. Le sujet étant abordé à différents niveaux - fédéral, cantonal et communal - la répartition des responsabilités demeure floue, ce qui renforce l'incertitude. Compte tenu de ce manque d'informations, il nous est difficile de définir des projections, tant sur le plan structurel que financier, pour l'implémentation de l'objectif fixé par l'initiative « Une demande, une place ». Il est à noter que nous avons déjà atteint une couverture de 98% des demandes parascolaire réalisées, ce qui témoigne de nos efforts pour répondre aux besoins de la population dans ce domaine. Le Conseil communal sollicite un délai supplémentaire afin de pouvoir élaborer des projections approfondies, ce qui permettra une prise de position démocratique détaillée sur l'initiative. Nous vous remercions de votre compréhension et de l'attention portée à cette demande. »*

Mme H. von Allmen : « *Monsieur le président, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, disons-le d'entrée : le rapport n'a été ni présenté ni discuté en séance officielle de la commission enfance et jeunesse. En effet, le rapport nous a été transmis « pour information » par courriel après la dernière séance de la commission, empêchant ainsi toute discussion approfondie avec le chef de dicastère, Monsieur Frédy Nussbaum. Par conséquent, la commission se trouve dans l'impossibilité de*

se positionner formellement sur ce rapport. Cette situation soulève des inquiétudes quant à la manière de procéder, et nous espérons vivement qu'un tel manquement ne se reproduira pas à l'avenir. Outre cette façon de procéder, la commission s'inquiète du portage politique et de la compréhension technique et financière en lien avec l'initiative « 1 demande = 1 place ». À ce jour, le chef de dicastère n'a pas été en mesure de nous informer sur la manière dont le Conseil communal souhaite traiter l'initiative. Si un report du délai de traitement est compréhensible compte tenu du changement de législature, il nous semble nécessaire, pour la crédibilité des institutions, que le chef de dicastère soit en mesure de fournir une feuille de route relative au traitement de l'initiative. Cette feuille de route a été demandée au chef de dicastère qui n'est, à ce jour, pas entré en matière quant à son élaboration. Nous réitérons ici notre demande : une feuille de route doit être élaborée. De manière plus générale, il a été constaté, lors des deux premières séances de la commission, une maîtrise limitée du sujet. Bien que compréhensible au début d'une nouvelle législature, nous invitons le chef de dicastère à rapidement prendre la pleine mesure de ses responsabilités et à renforcer sa compréhension de ce dossier. La coprésidence s'inquiète aujourd'hui de la viabilité politique à long terme des sujets liés à l'enfance et la jeunesse. Nous avons également observé un manque d'engagement dans d'autres dossiers traités par la commission. Si le chef de dicastère ne prend pas rapidement ses responsabilités liées à sa fonction, ne devrions-nous pas envisager la possibilité d'un audit ? Cela dit, nous demeurons disponibles pour coopérer et contribuer à une gestion plus structurée et proactive de ces enjeux importants pour notre commune. Merci. »

Mme S. Tazzer : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR a pris bonne note du rapport du Conseil communal. Après discussion en séance de préparation, le PLR acceptera à l'unanimité le report du délai de traitement de l'initiative. Cependant, le PLR est très surpris de constater que ledit rapport n'a pas été soumis par le chef de dicastère à la commission enfance et jeunesse qui n'a, pour le coup, pas pu en débattre et statuer. Aussi, le PLR demande au chef de dicastère de présenter et suivre une feuille de route précise en ce qui concerne cette initiative. Merci pour votre attention. »*

Mme M. Petitpierre : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Vert'libéraux, après lecture de ce dossier, ne pourra pas accepter cette demande. En effet, nous sommes conscients que les délais étaient courts pour répondre à l'initiative. Malgré cela, nous ne comprenons pas ce qui a empêché d'articuler ne serait-ce qu'une proposition, telle qu'un plan d'action, une demande de crédit pour un mandat externe, ou simplement une première intention politique. De plus, les éléments présents dans le dossier sont eux-mêmes lacunaires, je prends en exemple le sondage, duquel nous aurions aimé avoir le résultat, ainsi que la prise de position du comité de l'initiative et celle de la commission enfance et jeunesse. Pour ces raisons, nous refuserons la demande de report du délai de traitement de l'initiative. »*

M. M. Ignoto : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a étudié le rapport du Conseil communal relatif au report du délai de traitement de l'initiative reçue « 1 demande = 1 place pour les enfants scolarisé·e·s de la 1^{re} à la 8^e année » et remercie le Conseil communal pour ce dernier. Nous avons bien pris note des éléments présentés, notamment l'augmentation du taux de couverture des structures parascolaires de 30% à 35%, qui a permis de répondre à une partie des besoins des familles. Cet effort est à saluer, car il témoigne d'une volonté de progresser vers une meilleure prise en charge des enfants scolarisés. Cependant, nous sommes également conscients que des ajustements supplémentaires seront nécessaires pour répondre pleinement aux besoins. En ce qui concerne votre demande de report de six mois, nous comprenons l'importance de disposer de tous les éléments techniques et financiers avant de prendre des décisions définitives. Toutefois, nous insistons sur le fait que le comité d'initiative souhaite être régulièrement informé de l'avancement des travaux, afin d'assurer une communication fluide et transparente. Enfin, il est impératif que le budget 2025 intègre les adaptations nécessaires, en tenant compte des futurs changements et des ajustements indispensables à la ligne budgétaire liée aux structures d'accueil. Cette évolution doit être prise en compte pour garantir la pérennité des solutions envisagées. Ainsi, nous continuerons à suivre de près l'évolution de ce dossier, car il est essentiel que la promesse de l'initiative, signée par près de 840 citoyen·ne·s, soit respectée. Notre groupe regrette toutefois que le rapport n'ait pas été présenté en commission*

enfance et jeunesse comme la coutume l'exige. Nous rappelons au Conseil communal que notre législatif s'appuie également sur l'expertise des commissions pour voter les demandes de l'exécutif. À l'unanimité, nous avons donc décidé d'accepter le report proposé par le Conseil communal. »

M. J.-J. Bourquin : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a étudié avec attention le rapport relatif au report du délai de traitement de l'initiative reçue « 1 demande = 1 place pour les élèves scolarisés de la 1^{ère} à la 8^e année ». Nous comprenons bien la complexité pour traiter cette initiative. Nous trouvons également légitime la demande de report du délai par le Conseil communal pour présenter quelque chose de qualité au Conseil général. Le Groupement de La Grande Béroche accepte cette demande. »

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif au report du délai de traitement de l'initiative reçue « 1 demande = 1 place pour les enfants scolarisé·e·s de la 1^{re} à la 8^e année » est accepté par 36 voix pour et 4 voix contre.**

10. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion du parti Socialiste « Pollution et risques d'inondation : nos cours d'eau méritent notre attention » du 27 septembre 2021 et demande de crédit d'engagement et budgétaire d'un montant de CHF 120'000.- pour une analyse des cours d'eau de La Grande Béroche

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. M. Rognon : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, contrairement au délai de réponse de cette motion, je vais tâcher d'être bref dans ma prise de parole. Blague à part, c'est vrai que je tenais quand même à adresser mes excuses aux motionnaires pour le délai de traitement qui a été particulièrement complexe. Pour le coup, le choix du Conseil communal a été de donner la motion à un bureau d'ingénieurs pour qu'il présente l'ensemble des honoraires que ça pourrait coûter. Dans l'idéal, on aurait fait les coordinations avec les services cantonaux avant, elles se feront pendant, a priori, ce n'est pas problématique, parce qu'il y a pas mal de domaines, notamment sur les domaines biologiques, où le Service de l'énergie et de l'environnement fait beaucoup au niveau de la qualité des eaux. Donc on le fera uniquement sur les cours d'eau qui ne sont pas concernés par les campagnes du Service de l'énergie et de l'environnement et il y aurait une intention toute particulière qui sera donnée pour tout ce qui est danger d'inondations et de crues. Ça passera sûrement aussi par un cadastre de nos ouvrages de protection parce qu'il est vrai que, tant le Conseil communal que les services de l'administration connaissent très peu certains cours d'eau qui sont parfois cantonaux, parfois privés, parfois communaux. Donc je remercie aussi le parti Socialiste d'avoir fait cette demande qui permettra au Conseil communal et aux services de l'administration d'avoir de meilleures connaissances sur leur territoire. Merci de votre attention. »

M. John Reift : « Merci Monsieur le président, nous souhaitons tout d'abord exprimer nos remerciements au Conseil communal pour le travail accompli sur cette motion, et plus particulièrement à Monsieur Maxime Rognon, dont l'engagement a permis d'aboutir à ce rapport clair et détaillé. Après trois ans d'attente, nous avons aujourd'hui une proposition accompagnée d'une demande budgétaire précise, ce qui représente un pas important. Pour maximiser la qualité et la fréquence des relevés nécessaires à ce projet, nous suggérons d'intégrer le Groupe Nature de notre commune. Leur expertise et leur enthousiasme à participer à des initiatives locales seraient, nous en sommes convaincus, une valeur ajoutée précieuse pour le suivi et le succès de cette motion. En ce sens, nous vous annonçons que nous l'accepterons à l'unanimité. Merci de votre attention. »

M. J.-D. Divernois : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a étudié le rapport proposé par le Conseil communal et acceptera le crédit de CHF 120'000.- pour les

études de pollution de nos cours d'eau et le classement de la motion du parti Socialiste. Merci de votre attention. »

M. C. Weibel : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a pris connaissance avec intérêt du rapport en réponse à la motion concernant les cours d'eau. Il est indéniable que l'eau est notre bien le plus précieux et qui faut porter une attention toute particulière à nos cours d'eau et à leur santé. Raison pour laquelle le Groupement de La Grande Béroche acceptera cette demande de crédit. »*

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire d'un montant de CHF 120'000.- pour une analyse des cours d'eau de La Grande Béroche est accepté à l'unanimité.**

M. M. Rognon précise qu'il faut également voter le classement de la motion.

- **Soumis au vote, le classement de la motion est accepté à l'unanimité.**

11. Rapport du Conseil communal relatif à la validation des comités des assemblées villageoises

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. G. Pierrehumbert : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au nom du PLR de La Grande Béroche, nous félicitons les personnes qui s'investissent au sein des assemblées villageoises de notre belle commune et validerons les comités soumis par arrêtés. Merci de votre attention. »*

M. J.-Ph. Arm : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a étudié ce rapport et l'accepte. Au passage, le Groupement de La Grande Béroche remercie les membres des divers comités pour leur engagement et leur souhaite une bonne collaboration à venir. Merci. »*

Mme M. Petitpierre : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, après une prise de connaissance de la composition de ces différents comités d'assemblées villageoises, le parti Vert'libéraux se positionne favorablement aux différents arrêtés proposés ici. »*

M. P. Ginggen donne lecture des arrêtés.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Fresens est accepté à l'unanimité.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart est accepté à l'unanimité.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Montalchez est accepté à l'unanimité.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Vaumarcus est accepté à l'unanimité.**

M. J. Fehlbaum donne lecture d'un courrier reçu de la part de **M. André Barny :** *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, par les arrêtés que vous avez votés ce soir, vous avez validé les comités des assemblées villageoises pour la nouvelle législature. Le*

rapport relatif à la validation desdits comités a rappelé le cadre dans lequel les assemblées villageoises ont pu se constituer dans la foulée de la fusion. Cinq villages ont chacun leur assemblée villageoise et Bevaix, qui avait besoin d'un peu de temps, est en train de constituer la sienne ce soir même, ce dont il faut se féliciter en lui souhaitant la bienvenue. Au vu du nombre de membres de leur comité et des animations qu'elles ont proposées dans leur village respectif au cours de leurs six ans d'existence, force est de constater qu'elles se portent plutôt bien, qu'elles ont pris leur rôle à cœur et que la population les a adoptées. Depuis leur constitution, elles ont non seulement tenu leur mission principale d'être « un lieu d'échange et de débat entre la population, le Conseil général et le Conseil communal », mais elles se sont aussi impliquées dans des événements destinés aux populations de leur village respectif : animations populaires, expositions et réalisations de projets soumis à votre autorité et acceptés par elle. Toutes ont répondu présentes pour organiser les marches de la journée d'anniversaire des cinq ans de la commune ainsi que pour offrir à la population des activités variées ce jour-là. Tout comme les sociétés locales, elles jouent un rôle majeur pour la vie communautaire dans les villages de notre commune. Source d'échanges, de partage et de maintien de la cohésion de la population, elles contribuent à l'amélioration de sa santé mentale. En tant que tout premier président de l'assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges, et au vu de ce qui précède, je tiens à rendre hommage, dans votre noble assemblée, aux artisans de la fusion pour leur clairvoyance politique qui a permis la création des assemblées villageoises. Je tiens aussi à féliciter toutes celles et ceux qui ont œuvré et qui œuvrent aujourd'hui dans leur comité. Je les encourage à poursuivre leurs activités au bénéfice de notre population. Durant le premier trimestre 2025, chacune tiendra son assemblée générale annuelle dans son village, elles seront fières de vous y rencontrer et de vous confirmer leur dynamisme. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention et vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs. »

12. Informations du Conseil communal

Mme C. Muster : « *Après la bonne nouvelle de tout à l'heure par rapport à la salle de gym de Bevaix, j'ai également une bonne nouvelle à vous annoncer : je peux vous informer fièrement que la salle de gym de Gorgier a accueilli ses premiers enfants ce matin en cours de gym, ce fut fort agréable de les voir sourire et courir dans cette belle pièce construite avec le bois de la commune. Et nous avons eu l'autorisation la semaine passée, mais, par choix, il a été fait aujourd'hui.* »

13. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. J. Fehlbaum donne lecture d'une question écrite reçue ce jour : « *Monsieur le président, Monsieur le conseiller communal, Monsieur le chancelier, je souhaite adresser une question écrite pour le Conseil général de ce soir à propos d'une pétition adressée à la Commune en date du 20 juin dernier concernant une modification de la signalisation routière sur la route communale DP 178 à Bevaix. Pour un bref contexte, la famille vivant dans l'écurie de Treygnolan 1 ainsi que les riverains et usager·ère·s des lieux ont adressé une pétition à la commune pour demander une réduction de la vitesse sur la route menant à la cabane forestière. En effet, les automobilistes roulent extrêmement vite sur ce tronçon malgré les panneaux prévenant de la présence d'enfants et de cavalier·ère·s. Par beau temps, ce sont également de très nombreux·ses promeneur·euse·s qui empruntent cette route pour se rendre en forêt. Un accident a déjà eu lieu entre un automobiliste et un cheval il y a quelque temps et un chaton s'est fait renverser. Il paraît donc urgent qu'une limitation de vitesse soit mise en vigueur afin d'éviter tout nouvel accident malheureux. En date du 25 juin dernier, les signataires ont reçu une confirmation de réception de la part du Service de la sécurité publique et plus de nouvelles depuis. Qu'en est-il du traitement de cette pétition et quelles mesures sont prévues afin de résoudre ce problème ? Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez apporter à ce sujet. Avec mes meilleures salutations. Zoé Nater* »

M. Th. Pittet : « *Monsieur le président, Madame Nater, Mesdames, Messieurs, je l'ai évoqué tout à l'heure dans ma précédente prise de parole, ce sujet est effectivement arrivé au Service de la sécurité publique et est en cours de traitement. Je me permets juste, parce qu'il est*

quand même important de le rappeler, nous avons deux bases légales qui régissent globalement et au niveau fédéral de la circulation routière. Il s'agit de la loi sur la circulation routière (LCR) et l'ordonnance (OCR) sur cette même circulation routière. Dans ces deux lois, nous allons trouver le cadre législatif dans lequel nous sommes habilités, nous tous, détenteurs d'un permis de conduire, à nous comporter sur la route et notamment en matière de limitation de vitesse. Entre les localités, hors de la zone limitée à 50 km/h, limitation générale ou toute autre fin de limitation, nous avons le droit de rouler jusqu'à 80 km/h, mais ce n'est pas une obligation, qu'on se le dise. Nous devons, et la loi nous le dit aussi, son ordonnance, nous devons adapter notre vitesse à la largeur de la route, à son voisinage, à la météo, etc. Donc oui, on ne devrait pas avoir de problème sur cet endroit-là. Par contre, on sait que l'on n'est pas terrible et le premier qui peut dire qu'il n'a jamais été en excès de vitesse qu'il lève la main, je le défis. Ah il a failli, surtout pas lui (rire). Bref, on est conscients du problème, comme je l'ai dit tout à l'heure, on est en train de le traiter. Le Service technique et la Sécurité publique se voient régulièrement pour organiser des projets, mettre en œuvre des éléments qui sont importants pour la sécurité routière notamment et pour les personnes les plus vulnérables : les enfants, les animaux, les cyclistes, les piétons de manière générale. Donc c'est en cours, ça prend un peu plus de temps que prévu pour des éléments que je vous ai cités tout à l'heure mais on n'a pas mis ça de côté, un rapport est en préparation. Il faut aussi savoir que justement comme on sort un petit peu du cadre de la législation, on doit démontrer, par quelques rapports, quelques textes, qu'il faut vraiment agir à cet endroit. On en est conscients et on le fera, le plus vite possible évidemment. »

Mme Z. Nater remercie le Conseil communal pour sa réponse.

La parole n'étant plus demandée, **M. J. Fehlbaum** lève la séance à 21h20.

La rédactrice du procès-verbal

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Adjointe au chancelier
Elisa Coucheman

Le président,
Jean Fehlbaum

Le secrétaire,
Patrick Ginggen

La Grande Béroche, le 16 décembre 2024